

DECRET N° 2016- 265 DU 15 AVRIL 2016
portant abrogation des décrets nommant les
membres du Cabinet du Président de la République.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 avril 2016,

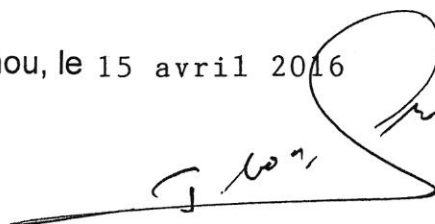
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont abrogés les décrets portant nomination du Directeur de Cabinet, du Directeur Adjoint de Cabinet, des Conseillers Spéciaux, des Conseillers Techniques et du Chef de Cabinet du Président de la République sur la période allant du 10 mai 2006 au 05 avril 2016.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet pour compter du 06 avril 2016, sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

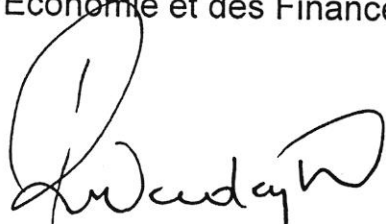
Fait à Cotonou, le 15 avril 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie et des Finances,



Romuald WADAGNI